



DES ACTIONS POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES ET AMÉLIORER LE CLIMAT SCOLAIRE

L'essentiel

- > **L'éducation nationale a le devoir de protéger les élèves et les personnels contre tous les types de violence**, y compris les micro-violences comme les incivilités, les insultes ou le harcèlement, qui bien que moins visibles, sont aussi causes de souffrances et souvent à la source d'événements plus tragiques. **La lutte contre la violence à l'École n'est pas seulement un impératif d'ordre public, elle est la condition nécessaire à l'accomplissement des missions de l'éducation nationale.**
- > La prévention des violences en milieu scolaire ne peut cependant pas, comme cela a souvent été le cas par le passé, se résumer à des mesures sécuritaires et techniques. Elle passe par l'amélioration du climat scolaire et nécessite la **mise en place d'une politique globale et pérenne allant de la lutte contre le harcèlement et toutes les formes de microviolences à la gestion des crises majeures.**
- > La création d'une mission ministérielle en charge de la prévention des violences en milieu scolaire, la mise en place des assistants de prévention et de sécurité (APS), l'inclusion dans la nouvelle formation initiale des personnels de modules de gestion des conflits, la volonté de faire de l'amélioration du climat scolaire un des axes de la refondation de l'École afin d'offrir à tous des conditions d'apprentissages sereines dans une école citoyenne, sont autant d'actions déjà menées qui témoignent de la détermination du ministère de l'éducation nationale à améliorer le climat scolaire en impliquant l'ensemble de la communauté éducative : élèves, personnels mais aussi parents, associations et collectivités territoriales.
- > Ce travail se poursuivra au cours de l'année scolaire 2013-2014 avec la **mise en place d'outils concrets : l'ouverture d'un site internet collaboratif dédié au climat scolaire proposant des ressources pédagogiques, la diffusion de guides pratiques et d'instruments d'autodiagnostic, ou encore la mise à disposition de protocoles de gestion des menaces et des crises destinés à aider les équipes pédagogiques à faire face aux incidents les plus graves.**
- > **Ces outils seront accompagnés de nombreuses actions de formation** : dans le cadre de la formation initiale et continue dispensée par les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, dans les plans académiques de formation continue, ainsi qu'au sein même des écoles et des établissements. Afin de rendre effective cette lutte contre les violences, des « groupes académiques climat scolaire » sont par ailleurs déjà constitués pour aider localement chaque école et établissement.



Mesurer pour mieux identifier, comprendre et combattre les différentes formes de violences en milieu scolaire

La France est l'un des rares pays à se doter d'outils nationaux et locaux de mesure du climat scolaire. À l'échelle nationale, les enquêtes de climat scolaire auprès des élèves et des personnels se poursuivent pour donner une photographie de la situation dans le premier et le second degré. La première enquête de victimation et de climat scolaire au lycée sera lancée en décembre 2013. Dans les académies, la formation de « groupes climat scolaire » pluri-professionnels permettra d'appuyer les politiques académiques en faveur de l'amélioration du climat scolaire tout en accompagnant les écoles et les établissements.

Au niveau local, des outils d'autodiagnostic de climat scolaire à destination des écoles et des établissements du second degré seront largement diffusés dès la rentrée afin de favoriser l'appropriation collective de cette thématique par les acteurs.

Améliorer le climat scolaire

La loi pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 insiste sur la nécessité d'« améliorer le climat scolaire pour refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violences et d'insécurité ».

De nombreux outils dédiés à l'amélioration du climat scolaire viendront dès cette année étayer la démarche tant pour le premier que pour le second degré.

Un nouveau site web national collaboratif spécifiquement consacré à cette thématique permettra de les diffuser.

Ces outils comprendront notamment :

- des ressources proposées par les académies et des acteurs de terrain (documents, vidéos commentées, etc.), validés scientifiquement, l'objectif étant de constituer un réseau structuré d'échange de bonnes pratiques professionnelles ;
- deux guides web *Agir sur le climat scolaire dans le premier degré* et *Agir sur le climat scolaire dans le second degré*, composés de fiches pratiques, destinés à aider les écoles et les établissements à s'approprier pas à pas les bonnes pratiques en matière de climat scolaire et à faire connaître des programmes évalués en lien avec les pratiques de terrain ;
- un guide intitulé *Une école bienveillante face aux mal-être des élèves* permettant aux équipes éducatives d'être attentives à des manifestations visibles ou plus discrètes de mal être chez les élèves, de connaître les personnes ressources et d'utiliser les dispositifs existant dans l'établissement pour trouver une solution aux situations repérées ;
- une charte de la médiation par les pairs visant à valoriser cette pratique et qui sera accompagnée ultérieurement d'un annuaire de l'ensemble des associations proposant des formations favorisant ces approches de gestion non violente des conflits.



Mobiliser largement contre le harcèlement en milieu scolaire

La loi pour la refondation de l'École reconnaît pour la première fois explicitement la réalité du harcèlement en milieu scolaire.

À partir de novembre 2013, une campagne sera lancée pour sensibiliser le grand public au harcèlement en milieu scolaire.

Elle s'accompagnera de la mise en ligne de nombreux outils à destination des enseignants et personnels d'encadrement : dessins animés, vidéos, concours, ou encore guides pédagogiques visant à aider chaque école et établissement à mettre en en place comme indiqué dans la loi du 8 juillet 2013, un programme d'action élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative.

La gestion de crise

Certains événements graves peuvent, s'ils ne sont pas correctement appréhendés, gérés et accompagnés, créer un traumatisme important dans une école et un établissement. La gestion de crise ne s'improvise donc pas.

Chaque niveau de responsabilité doit se préparer à la survenue d'une crise : les équipes de direction, les enseignants, les équipes mobiles de sécurité, les assistants de prévention et de sécurité. À l'instar des moyens mis en œuvre pour prévenir les risques dans d'autres domaines (risques naturels, risques industriels, risque incendie, etc.), il s'agit de **développer une culture de la prévention** fondée sur la connaissance de ce que chacun peut entreprendre ou des actions coordonnées auxquelles chacun peut coopérer pour contribuer à la sûreté avant, pendant et après la période paroxystique de la crise.

C'est la raison pour laquelle **des protocoles de gestion des menaces et des crises seront mis à disposition des personnels de terrain afin de les aider à répondre de manière rapide et efficace aux incidents les plus graves.**

La formation au cœur de la prévention des violences et de l'amélioration du climat scolaire

La prévention des violences et l'amélioration du climat scolaire feront partie intégrante, dès la rentrée 2013, de la formation initiale dispensée au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). La mission ministérielle en charge de la prévention des violences en milieu scolaire a élaboré à cet effet des modules de formation spécifiques, avec l'aide d'un groupe de sept ESPE.

Afin d'accompagner au mieux l'ensemble des outils créés en cette rentrée, la mission ministérielle a également systématisé des formations pluri-professionnelles. **Des équipes académiques pluri-professionnelles dédiées au climat scolaire** ont été constituées autour des recteurs et seront formées pendant trois ans, à partir de septembre 2013, sur cette thématique.